



ECONOMISONS L'EAU

Opération récupérateurs d'eau de pluie

Vous achetez un récupérateur d'eau pluviale ?

La Ville de Saint-Marcellin vous rembourse jusqu'à 50 €.

Pour préserver la ressource en eau, bien commun fragile et rare, la Ville a décidé de vous rembourser jusqu'à 50 € si vous vous équipez en récupérateurs d'eau pluviale.

Ce qui est bon pour la nature et les générations futures doit aussi être bon pour le budget des ménages.

Ensemble, nous ferons concrètement de Saint-Marcellin une ville d'excellence environnementale.



Comment ça marche ?

- 1** - Vous habitez Saint-Marcellin,
- 2** - D'abord, vous achetez un ou des récupérateurs d'eau de pluie : sa capacité (ou leur capacité cumulée) est de 500 litres minimum.
- 3** - Ensuite la Ville de Saint-Marcellin vous rembourse sur la base de 30 % du montant de votre achat, et jusqu'à 50 € maximum

A SAVOIR

Une seule aide de 50 € maximum est attribuée par foyer.

Comment vous faire rembourser ?

Adressez un courrier de demande de remboursement à l'adresse suivante :

Mr le Maire de Saint-Marcellin
Mairie
BP 49
38162 Saint-Marcellin Cedex

A ce courrier, vous joindrez :

- ◆ la facture acquittée du ou des récupérateurs d'eau et de leurs accessoires
- ◆ un justificatif de domicile :
 - si vous êtes propriétaires, le dernier avis en date de taxe foncière sur la propriété bâtie
 - si vous êtes locataire, le dernier avis en date de taxe d'habitation, ainsi que l'accord écrit du propriétaire pour l'installation d'un système récupérateur d'eau de pluie
- ◆ un relevé d'identité bancaire ou relevé d'identité postale.



Pour économiser l'eau, la Ville vous aide à adopter Les bons réflexes !

"Nappes souterraines au plus bas, rivières à sec, risques pesant sur l'eau potable, vie aquatique menacée" :

En Isère comme ailleurs, la sauvegarde et la gestion des ressources en eau est un enjeu, pour une réelle qualité de vie maintenant et pour l'avenir.

Les petits réflexes peuvent éviter de grands gaspillages, on le sait : s'équiper de matériels économiseurs, ne pas laisser couler l'eau inutilement, préférer les douches aux bains, surtout ne pas négliger les fuites...

L'un de ces bons réflexes qui évitent les gaspillages, c'est récupérer l'eau de pluie. La Ville vous aide à l'adopter.

www.saint-marcellin.fr